

# Avis à la population

## ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MAIRIE

### Publication des autorités communales

#### Commune mixte de Vendlincourt

#### Election complémentaire par les urnes d'un Maire le 26 août 2018

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Vendlincourt sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures** : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 16 juillet 2018 à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

Lieu : bureau communal (rez-de-chaussée du Collège)

Heures d'ouverture : Dimanche 26 août 2018 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche 16 septembre 2018, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 29 août 2018, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Vendlincourt, le 4 juillet 2018

Le Conseil communal

## MISE AU CONCOURS – POSTE DE CONCIERGE

La Commune de Vendlincourt recherche un(e) concierge pour la halle polyvalente.

### Halle polyvalente

**Taux d'occupation** : 30% à 40%

**Entrée en fonction** : 1<sup>er</sup> septembre 2018 ou date à convenir

**Exigences** :

- personne pouvant travailler seule, ayant l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités
- facilité de contact

**But de la fonction** :

- entretien de la halle polyvalente et remise des locaux lors de locations
- aide aux travaux de voirie (5% à 10%)

Les offres sont à adresser à :

Administration communale, CP 19, 2943 Vendlincourt

**Avec la mention « postulation » jusqu'au 6 août 2018**

Renseignements : 032/474 47 43

Secrétariat communal

079/933 03 58

Eric Gerber, Maire ad intérim

Le cahier des charges est à disposition au Secrétariat communal.

## LUTTE CONTRE LE BRUIT - COMPLEMENT

**Il nous paraît utile de rappeler que les recommandations ci-dessous concernent tous les citoyens, les agriculteurs ainsi que les artisans et entreprises !**

Par respect pour chacun, nous vous invitons à **ne pas utiliser** les tondeuses ou autres machines bruyantes à proximité des maisons d'habitations de :

**20h00 à 07h00 et 12h00 à 13h00**

**ainsi que les dimanches et jours fériés.**

Nous comptons sur toute la population pour que ces prescriptions soient respectées, ce qui permettra à tous de passer d'agréables moments de tranquillité dans notre village et d'éviter bien des conflits de voisinage.

## ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DE ROUTE

Les Autorités communales tiennent à rappeler aux citoyens que l'entretien des arbres, buissons et haies situés en bordure de route **incombe au propriétaire du terrain** en question. Vous trouverez, ci-dessous, un extrait de l'article 74, alinéas 3 et 7 de la « Loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes » auquel vous voudrez bien vous conformer:

**3 La route doit être maintenue libre de toute branche la surplombant jusqu'à une hauteur de 4 m 50 de la chaussée et de 2 m 50 d'un chemin pour piétons ou d'une piste cyclable, et lorsqu'il s'agit de garantir un bon éclairage public, jusqu'à la hauteur des lampes.**

**7 Lorsque le propriétaire néglige d'élaguer à temps ses arbres, buissons et cultures, en hauteur et en largeur, ces travaux seront faits ou ordonnés à ses frais par l'autorité compétente, mais seulement après une sommation écrite restée sans effet.**

## CHEMINS DE FINAGE - CIRCULATION



**Les Autorités communales appellent à la prudence sur les chemins de finage !**

Elles demandent à tous les conducteurs de véhicules **de respecter la limitation de vitesse de 60km/h sur les tronçons dont aucune autre limitation n'est indiquée.**

En cette période de l'année où les cultures sont hautes et la visibilité mauvaise, la sécurité des usagers de la route n'est plus garantie. Afin d'éviter tout risque d'accident, nous demandons aux conducteurs de faire preuve de responsabilité et d'adapter leur vitesse aux conditions de la route.

Nous demandons également aux promeneurs et cyclistes de redoubler de vigilance et, si possible, d'éviter momentanément les endroits jugés trop dangereux.

Les excès de vitesse constatés sur ces chemins inquiètent les Autorités communales qui ont averti la police de cette problématique ; des contrôles seront donc effectués.

## COMMERCE LOCAL – MINI-MARCHE

Depuis presque une année, Mme Cathy Hügli a repris le petit magasin d'alimentation « Mini-Marché » ainsi que l'agence postale de Vendlincourt.

Lieu de rencontre incontournable de la vie sociale de notre localité, c'est avec gentillesse et compétence que Mme Hügli et son personnel accueillent les clients.

Le magasin est ouvert tous les matins de 7h30 à 12h00 et l'après-midi de 16h00 à 18h30 (sauf mercredi, samedi, dimanche). Depuis début juin, le magasin est également ouvert tous les dimanches et jours fériés de 8h30 à 9h30.

**Soucieuses de maintenir un tissu commercial aussi divers que possible les Autorités communales encouragent les habitants de Vendlincourt à soutenir le petit magasin de même que tous les autres commerces, restaurants et artisans de la localité.**

## CAMP DE SCOUTS

Durant ce mois de juillet, notre commune accueille un groupe de scouts composé d'une trentaine de jeunes âgés de 12 à 17 ans. Ils établiront leur camp dans la forêt, non loin de l'étang communal de Vendlincourt. Nous comptons sur vous pour leur réserver bon accueil.



## VACANCES ESTIVALES – SECRÉTARIAT ET PERSONNEL COMMUNAL

Le Bureau communal sera fermé pour les vacances estivales du **mardi 17 juillet au dimanche 5 août 2018**. Il reprendra ses activités le lundi 6 août 2018 selon l'horaire habituel.

Notre cantonnier communal, M. Yvan Hengy, prendra également ses vacances aux mêmes dates.

